

guide utilisateur



Amiens **VOUS** SOUTIENT

LE NOUVEAU PORTAIL
DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

2

chapitre



DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Conçue pour simplifier vos démarches, la nouvelle plateforme dématérialisée de la ville d'Amiens vous permet de déposer et de suivre l'avancement de votre demandes d'aides, du dépôt jusqu'au versement de la subvention.

> Informations utiles pour la saisie de votre demande sur le portail des aides « Amiens vous soutient »

Nous vous recommandons d'utiliser un navigateur internet moderne, comme Google Chrome, Mozilla Firefox ou Microsoft Edge. Des problèmes d'affichage pourraient gêner votre saisie sous Microsoft Internet Explorer.

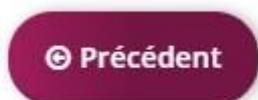
Voici le lien pour accéder au portail et à la page de création de compte :
<https://www.amiens.fr/>

(Lien URL provisoire en attendant le lien officiel du portail)

Le portail est également compatible avec les smartphones. Il n'est pas nécessaire de télécharger une application, toutes les démarches sont réalisables via internet sur ces appareils.

Ce tutoriel a pour but de vous guider lors de votre première demande de subvention de fonctionnement pour votre association sur le portail Amiens vous soutient ! De la création de votre demande jusqu'au versement de la subvention, nous vous guiderons au fur et à mesure dans les différentes étapes.

A tout moment lors de la démarche d'identification, vous avez la possibilité d'enregistrer afin de reprendre plus tard ou de revenir en arrière via le bouton précédent en haut à gauche du portail :



Les renseignements suivis d'un astérisque rouge sont obligatoires, les autres sont facultatifs. Si un champ obligatoire n'est pas renseigné, vous ne pourrez pas passer à l'écran suivant.

Si vous rencontrez un problème lors de la réalisation de votre démarche vous pouvez contacter notre guichet unique :

Tel : **03 60 01 02 99**

Mail : vie.associative@amiens-metropole.com

1- Le préambule

La première page que vous rencontrerez est un préambule vous présentant les différents axes de votre demande de subvention ainsi que les prérequis à la formulation de cette demande :

Subventions de fonctionnement aux associations

Campagne de Subvention 2024 : du au

La Ville et la Métropole d'Amiens apportent chaque année un important soutien financier aux associations. Il appartient à l'association de formuler une demande de subvention.

Toute subvention fait l'objet d'une instruction et d'une délibération en conseil municipal ou communautaire, en fonction de la compétence sollicitée de la Ville et de la Métropole.

Axes de subvention de fonctionnement de la Métropole :

- Sport : être obligatoirement affiliée à une fédération sportive agréée par l'Etat. La Direction des sports ne subventionne pas les Comités Départementaux et les Ligues Régionales.
- Culture : consulter les Dispositifs d'accompagnement Culture. [Cliquez ici](#)
- Développement économique et insertion
- Enseignement supérieur
- Transition écologique

Axes de subvention de fonctionnement de la Ville :

- Enfance/Education/Jeunesse : accueil collectif de mineurs.
- Cohésion sociale : Accompagnement social
- Démocratie locale et vie associative : Comités de quartier et Maison d'association
- Devoir de mémoire : Associations patriotiques

Pour être éligible, le demandeur doit :

- Etre une association dite Loi 1901 et être inscrit au registre SIREN de l'INSEE
- Avoir son siège social et mener des activités d'intérêt local à Amiens ou sa métropole
- S'engager à respecter le Contrat d'Engagement Républicain (Article 12 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République)
- Avoir au moins une année complète de fonctionnement à la date du dépôt de la demande de subvention

Contact :

Pour toute question liée à la saisie de votre demande de subvention, vous pouvez vous adresser au Guichet unique géré par le Service Vie associative et solidarités de proximité :

- 03 60 01 02 99 et/ou vie.associative@amiens-metropole.com.

Pour vous accompagner dans le montage de votre demande de subvention, vous pouvez vous adresser à la Maison des associations d'Amiens Métropole (MAAM) :

- 12, rue Frédéric Petit, Amiens, 03 22 92 50 59



Prenez connaissance des informations et cliquez sur « suivant » après la lecture.

La page suivante permet de vérifier que votre association remplit les différents critères d'éligibilité à une subvention de ce type.

Critères d'éligibilité

Précédent

Suivant

Vérifiez votre éligibilité pour le dispositif en renseignant les critères ci-après.

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Avez-vous déjà créé votre compte association depuis le téléservice "Je déclare mon association pour la première fois"? *

Oui Non

Votre association a-t-elle son siège social ou mène-t-elle des activités d'intérêt local à Amiens ou sa Métropole? *

Oui Non

Votre association a-t-elle au moins une année complète de fonctionnement à la date du dépôt de la demande de subvention? *

Oui Non

Souscrivez-vous au Contrat d'Engagement Républicain? *

Oui Non

Pour consulter le Contrat d'Engagement Républicain [Cliquez ici](#).

Précédent

Suivant

Une fois les champs remplis, cliquez sur le bouton « suivant » et vous arriverez à l'étape suivante qui vous présente un récapitulatif des informations que vous avez transmis précédemment.

Votre tiers

Précédent

Suivant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

• Identification

TEST JEREMY

Adresse principale

Siret : 337700314 00038

Type de tiers : Association

Numéro RNA : W564891258

Date de publication de la création au registre des associations : 25/08/2022

Date de la dernière déclaration (RNA) : 01/03/2023

Objet de l'association : Association de test

Thématiques : Préservation du patrimoine

L'association est-elle reconnue d'utilité publique? : Non

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux? : Non

Dispose d'un commissaire aux comptes? : Non

Champ d'action territorial : Local

03 22 56 41 28

association.test@meli.com

Association test

3 rue louis devalilly

80000 AMIENS

FRANCE

• Agréments et labels

• Relations avec d'autres associations

Relations

L'association est-elle une association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée? : Non

• Moyens humains

Vérifiez l'exactitude de ces renseignements, si des erreurs apparaissent alors il est nécessaire de les corriger via cette page.

Si toutes les informations sont exactes, plus bas sur cette même page vous trouverez des questions d'informations complémentaires :

• Informations complémentaires sur votre demande

• Les moyens humains de votre association (mettre 0 si vous n'êtes pas concerné)

Adhérents *	<input type="text"/>
Bénévoles *	<input type="text"/>
Salariés *	<input type="text"/>
Dont nombre d'emplois aidés *	<input type="text"/>
Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein Travaillé *	<input type="text"/>

• Type d'activité de votre association

Etes-vous une association sportive ? * Oui Non

Votre demande concerne une école de musique ? * Oui Non

• Autres informations sur votre association

Le public visé par votre association *

Disposez vous d'un local mis à disposition ? * Oui Non

⏪ Précédent

✓ Enregistrer

Suivant ⏩

Tous les champs sont à remplir afin de pouvoir passer à l'écran suivant et poursuivre votre demande de subvention de fonctionnement.

Après avoir cliqué sur « suivant », vous vous trouvez sur la page des informations générales :

Informations générales

Précédent

Suivant

Veillez saisir les informations générales de la demande de subvention
Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Exercice *	<input type="text" value="2023"/>	
Objet de la demande *	<input type="text"/>	
Fréquence *	<input type="text"/>	
Montant *	<input type="text"/>	Pour toute demande supérieure à 23000 €, il vous sera demandé en pièce jointe les comptes détaillés de votre association
Description complémentaire de votre demande	<input type="text"/>	

Précédent

Enregistrer

Suivant

Cette page permet de préciser l'objet de votre demande de subvention de fonctionnement ainsi que le montant souhaité de celle-ci. Il est également possible d'ajouter sur cette page une description complémentaire si vous estimez que davantage d'informations sont nécessaires afin de traiter votre demande

Une fois les différentes informations renseignées, cliquez sur « suivant » et vous arriverez sur la page dédiée au plan de financement prévisionnel de votre association :

LES TRAMPS MARQUÉS EN ROUGE * SONT OBLIGATOIRES

Mémoire Année de exercice de de

Dépenses		Recettes	
	Coût prélevé		Réaffectation prélevé
60 - ACHATS	0,00 € TTC	70 - VENTES DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES	0,00 €
Achats de matériel et fournitures	<input type="text"/>	vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	<input type="text"/>
Autres fournitures	<input type="text"/>		
61 - SERVICES D'ÉTRANGERS	0,00 € TTC	73 - CONCOURS PUBLICS	0,00 €
Locations	<input type="text"/>	Concours publics	<input type="text"/>
Entretien et réparation	<input type="text"/>		
Assurances	<input type="text"/>	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 €
Documentation	<input type="text"/>	Détail: préciser le(s) ministère(s), direction et service déconcentrés sollicités	<input type="text"/>
		Conseil(s) Régional (aux)	<input type="text"/>
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	0,00 € TTC	Conseil(s) Départemental(aux)	<input type="text"/>
Rémunération et service extérieurs	<input type="text"/>	Antenne Métropole	<input type="text"/>
Publicité, publication	<input type="text"/>	Ville d'Amiens	<input type="text"/>
Déplacements, missions	<input type="text"/>	Autres communes	<input type="text"/>
Services bancaires	<input type="text"/>	Organismes sociaux (CAF, etc.)	<input type="text"/>
63 - IMPÔTS ET TAXES	0,00 € TTC	Fonds européens (ERDF, FEDER, etc.)	<input type="text"/>
Impôts et taxes	<input type="text"/>	L'agence de services et de paiement (emploi aidé)	<input type="text"/>
Autres impôts et taxes	<input type="text"/>	Autres établissements publics	<input type="text"/>
64 - CHARGES DE PERSONNEL	0,00 € TTC	Aides privées (fondation)	<input type="text"/>
Rémunération des personnels	<input type="text"/>		
Charges sociales	<input type="text"/>	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
Autres charges de personnel	<input type="text"/>	Cotisations	<input type="text"/>
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00 € TTC	Dons manuels - Mécinat	<input type="text"/>
Autres charges de gestion courante	<input type="text"/>	Autres produits de gestion courante	<input type="text"/>
66 - CHARGES FINANCIÈRES	0,00 € TTC		
Charges financières	<input type="text"/>	76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 € TTC	Produits financiers	<input type="text"/>
Charges exceptionnelles	<input type="text"/>		
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	0,00 € TTC	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
Dotations aux amortissement, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	<input type="text"/>	Produits exceptionnels	<input type="text"/>
69 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (SE) PARTICIPATION DES SALARIÉS	0,00 € TTC	78 - REPRIS SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €
Impôt sur les bénéfices (SE) Participation des salariés	<input type="text"/>	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	<input type="text"/>
EXCÉDENT PRÉVISIONNEL (BÉNÉFICE)	0,00 € TTC	79 - TRANSFERT DE CHARGES	0,00 €
Excédent prévisionnel (bénéfice)	<input type="text"/>	Transfert de charges	<input type="text"/>
80 - EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0,00 € TTC	INGÉFISANCE PRÉVISIONNELLE (DÉFICIT)	0,00 €
800 - Secours en nature	<input type="text"/>	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	<input type="text"/>
801 - Mise à disposition gratuite de biens et services	<input type="text"/>		
802 - Prestations	<input type="text"/>	81 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0,00 €
		810 - Bénévolat	<input type="text"/>
		811 - Prestations en nature	<input type="text"/>
		812 - Dons en nature	<input type="text"/>

Il vous faut définir votre budget prévisionnel en classant les différentes dépenses et recette prévues.



Attention néanmoins, le budget doit impérativement être équilibré afin de pouvoir être validé et ainsi pouvoir passer à l'étape suivante de votre demande.

Une fois le budget prévisionnel renseigné, l'étape suivante concerne la domiciliation bancaire de l'association :

Ma domiciliation bancaire

Précédent

Suivant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

- Vous pouvez ajouter une domiciliation bancaire en renseignant le formulaire ci-dessous :

Domiciliation bancaire à l'étranger, hors SEPA Oui Non

Titulaire du compte *

IBAN *

BIC *

- Veillez joindre votre relevé d'identité bancaire.

Relevé d'identité Bancaire*

Ajouter

Précédent

Enregistrer

Suivant

Il est nécessaire de remplir tous les champs et de fournir un relevé d'identité bancaire.

La page suivante vous demande de mettre sur la plateforme les différents documents nécessaires à la constitution et au bon traitement de votre demande de subvention :

Pièces

Précédent

Suivant

Vous devez ajouter les pièces nécessaires à la prise en compte de votre demande.
Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Documents
Vous pouvez uniquement déposer des documents avec les extensions suivantes :
.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .gif

- Les statuts de l'association datés et signés*
- Avis de déclaration au répertoire SIRENE*
- Récépissé de déclaration ou de dernière modification en Préfecture*
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale*
- Le dernier rapport d'activité approuvé par la dernière assemblée générale*
- Bilan et comptes de résultat du dernier exercice clos*
- Bilan et comptes détaillés*
Ces informations vous sont demandées pour toutes demandes supérieures à 23 000€.
- Rapport du commissaire aux comptes certifiés
Obligatoire pour les structures qui ont reçu annuellement plus de 153 000 € de dons ou de subventions ou si le montant de la subvention demandée au titre du dernier exercice excède 23 000 euros.
- Autre pièce

Certaines pièces sont disponibles dans votre porte document car vous les avez déjà fournies précédemment.

Les autres documents doivent être téléchargés sur le portail via le bouton « ajouter ».

Les formats acceptés sont : **pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .gif**

Une fois l'ensemble des pièces

transmises, après avoir cliqué sur « suivant » s'affichera une page récapitulative :

Récapitulatif

Précédent

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Récapitulatif des informations saisies

* Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

En cliquant sur "Transmettre", vous reconnaissez avoir pris connaissance du [règlement des aides](#).
Votre demande sera alors transmise et prise en charge pour instruction par nos services.

Lorsque votre demande sera transmise, elle sera visible par tous les comptes reliés à ce tiers. Vous pouvez dès à présent modifier les personnes ayant accès à cette demande, ou vous pourrez le faire à tout moment via la liste de vos demandes.

Gérer l'accès à la demande

Précédent

Transmettre

Sur cette page, vous pourrez vérifier l'exactitude des renseignements dans le récapitulatif des informations saisies. Après avoir coché la case « je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies », il ne vous reste plus qu'à cliquer sur « transmettre » pour terminer la procédure de demande de subvention.

Une page de confirmation apparaît :

5- Demande de subvention de fonctionnement pour les associations : Confirmation

Partager votre demande

Confirmation

Votre demande a bien été transmise.

Récapitulatif de la demande

Vous pourrez la retrouver et suivre son avancement en vous reconnectant sur ce site.

Terminer

Vous pouvez désormais télécharger un récapitulatif de votre demande de subvention.

Une fois votre demande de subvention complétée et transmise, vous pourrez suivre l'avancement en temps réel de l'instruction du dossier via le portail « **Amiens vous soutient** » sur votre Tableau de bord :

Mes démarches

Tableau de bord Mes sollicitations Mes documents

Mes demandes d'aides

Mes demandes ① Partagées avec moi

Selon le statut des demandes, vous pouvez accéder à leur suivi, aux réponses aux sollicitations et à l'avancement de leur paiement.

Rechercher... Rechercher

Statut : Recherche par statut... Téléservice : Recherche par téléservice... Exercice : Non filtré

1- Je déclare mon association pour la première fois - TEST STRUCTURE 2 - 2023 (0000050) > Voir

Demande transmise Déposée le mardi 18 avril 2023 à 14:28

Cliquez sur « Voir » pour afficher la page de suivi des demandes :

Tableau de bord Mes sollicitations Mes aides Mes documents

5- Demande de subvention de projet pour les associations (0000051)

Retour Synthèse **Demande** Documents

- Informations générales

Référence :	0000051
Exercice :	2023
Intitulé du projet :	Test
Objectifs du projet :	Test
Fréquence :	Première demande
Montant :	10 000,00 €
Description complémentaire de votre demande :	Test
Récapitulatif de votre demande d'aide :	Récapitulatif de la demande
- Critères d'éligibilité

Vous pourrez ainsi connaître l'état d'avancement de votre demande de subvention ainsi qu'y ajouter des pièces complémentaires si nécessaire par la suite.

Votre démarche est complète et le service de la vie associative reviendra rapidement vers vous à travers le portail et chacune des interventions sur votre dossier vous sera notifier via courrier électronique.

Vous pouvez désormais vous déconnecter du portail

